

Rencontre DREAL

DU 14/03/2013

Étaient présents

Cyrille LEFEUVRE
Murielle-Anne LEFORT
Pauline CHAILLOU
Michel LEDARS

Annaïg POSTEC (Présidente)
Typhaine DELATOUCHE (Trésorière)
Charlotte IZARD (Secrétaire)

Cyrille LEFEUVRE a remplacé Daniel LASNE à la DREAL depuis fin janvier 2013. L'ACMN l'a rencontré, ainsi que 3 chargés de mission DREAL, le **14/03/2013**.

L'objectif de la réunion était de présenter l'association des chargés de mission Natura2000 – Bretagne, son articulation avec la DREAL, l'IRPA et de faire le point sur plusieurs thématiques déjà abordées avec la DREAL concernant les financements de postes, nos inquiétudes sur l'avenir, les outils à développer (notamment en terme de communication), etc...

Ce RDV n'a pas vocation à remplacer les rencontres annuelles entre l'association et Michel BACLE, rencontres qui pourront néanmoins être préparées en amont avec Cyrille LEFEUVRE.

Comme convenu en fin de réunion, le présent compte-rendu est amendé, pour chaque point discuté, par les réflexions de l'association sur les points à développer ou à mettre en œuvre en priorité et les attentes de l'association vis-à-vis de la DREAL.

POINT 1 : ADMINISTRATIF / FINANCEMENTS

Retard de paiement des subventions 2010/2011/2013 et conventions 2013

Un réel effort a été fait afin de solder les retards de paiement, notamment par l'emploi d'une vacataire, qui, à la date de notre rencontre, venait de prendre son poste.

➤ Toutefois, il semble qu'un retard soit pris par rapport au calendrier annoncé en décembre 2012. L'Association souhaiterait connaître le calendrier fixé afin de le communiquer aux chargés de mission et ainsi atténuer les inquiétudes des structures opératrices.

Méthode de calcul du nombre d'ETP par site/ subvention de l'animation Natura2000

Ce calcul est calé sur une méthodologie mise en place par les réserves naturelles. Cependant, la situation est parfois différente pour des sites équivalents en termes de surfaces, d'enjeux, etc.

Le temps de travail affecté à Natura 2000 pourrait aussi prendre en compte les compléments de mission proposés dans les structures opératrices pour éviter dans la mesure du possible, des situations avec des chargés de mission assumant des missions très différentes (déchets, tourisme...). Une meilleure réflexion en amont de la cohérence de l'ensemble des missions du poste pourrait inciter les structures opératrices à anticiper un éventuel autofinancement des postes.

En effet, nous sommes conscients que la situation actuelle de décentralisation et de restrictions budgétaires va impliquer de nécessaires adaptations. Cela ne pourra se faire qu'avec le soutien fort des élus à cette politique pour intégrer Natura2000 dans les territoires.

Un effort de pédagogie important est nécessaire.

➤ Il nous semble intéressant de comprendre cette méthode de calcul afin de contribuer à une éventuelle réflexion sur son adaptation au contexte actuel (évolution des missions notamment en raison des évaluations d'incidences) et afin de mieux l'expliquer aux structures qui nous emploient. Il avait ainsi été convenu que vous nous fassiez parvenir la méthode de calcul utilisée, les prévisions et que le cas échéant, que nous vous fassions part de points d'améliorations nous semblant nécessaires à apporter, lors d'une éventuelle réunion de travail.

➤ *L'implication des chargés de mission référents DREAL nous semble très précieuse. Elle pourrait se formaliser par la mise en place annuelle d'une rencontre entre le chargé de mission de la structure opératrice/son directeur(rice)/le référent DREAL afin de faire le bilan annuel, envisager la programmation future, discuter du montant de la subvention allouées au regard des missions à mener (cette rencontre ne doit pas être à l'initiative du chargé de mission de la structure opératrice qui selon les contextes est plus ou moins à l'aise pour la solliciter).*

Mise en place de convention cadre pluriannuelle pour les sites en animation

La mise en œuvre de cet outil a déjà été évoquée à plusieurs reprises, avec la DREAL depuis le début de l'année 2012. L'association y porte un grand intérêt notamment pour des structures où le portage de l'animation est discuté, et celles pour lesquelles la situation du chargé de mission Natura 2000 est particulièrement précaire.

La possibilité de travailler à l'élaboration de ces conventions est confirmée.

➤ *Nous souhaiterions ainsi connaître l'avancement du service sur cette mise en place et les échéances mises en place.*

POINT 2 : OUTILS / COMMUNICATION

« Boîte à outil du chargé de mission Natura2000 »

La nécessité de mettre en place un outil du type « mallette / boîte à outils » a d'ores et déjà été évoquée avec la DREAL.

Elle pourrait prendre la forme d'un site internet / extranet où chaque chargé de mission trouverait rapidement les éléments indispensables à sa pratique quotidienne de Natura2000 et les liens vers les pages dédiées.

En effet, aujourd'hui les chargés de mission des structures opératrices trouvent des réponses à leurs questions en interrogeant d'autres chargés de missions, en se tournant vers leur référent DREAL ou vers les DDTM, ou encore en prenant un temps important à rechercher tel ou tel document sur divers sites internet. L'association a déjà commencé à regrouper certains documents sur son propre site internet : formulaires, réglementation, exemples de documents de travail...

Mais cela demande du temps et crée un risque que ces documents ne soient pas les dernières versions validées. Nous pensons qu'il serait plus efficace que ce soit la DREAL qui alimente un tel site, le complète au fur et à mesure et l'actualise.

Plusieurs outils existent déjà : site extranet du ministère, site extranet de la DREAL, plateforme d'échange Melanissimo, site de l'ATEN, ... mais ils ne sont pas forcément connus de tous, pas tous actualisés, pas faciles d'accès (codes), etc. L'information reste dispersée.

Des éléments incontournables doivent figurer dans cette boîte à outils, et notamment :

- ✓ les formulaires de demandes de subventions, demandes de paiement (ou liens),
- ✓ des guides de remplissage de ces formulaires,
- ✓ une feuille de calcul du plan de financement (si ce n'est pas possible la DREAL pourrait alors fournir un plan de financement validé)
- ✓ les imprimés types de contrat Natura 2000 (ou liens vers les sites des DDTM),
- ✓ les imprimés d'EIN (ou liens),
- ✓ la réglementation relative à Natura 2000 (dernières circulaires...),
- ✓ des exemples de cahiers des charges annexés aux contrats Natura 2000 signés,
- ✓ un lien vers les notices MAE régionales,
- ✓ la liste des personnes ou structures ressources.

Par ailleurs, il pourrait être intéressant, pour alimenter cet outil, de mettre en commun ou retravailler (ateliers lors de réunion de réseau ?) les outils mis en place au quotidien par les chargés de mission pour optimiser leur travail : enregistrement du temps de travail, fichiers de suivi des actions de gestion, bases de données diverses...

⇒ Cet outil est indispensable à la pratique quotidienne de notre métier et nous permettrait, de gagner du temps, notamment sur le volet administratif de nos missions. Mais il permettrait aussi de capitaliser l'expérience de chacun.

Nous souhaiterions savoir comment vous envisagez la mise en œuvre d'un tel outil et, le cas échéant, le rôle que notre association pourrait jouer dans la construction et la mise à jour de cet outil.

L'ATEN et l'IRPA pourraient-ils être des partenaires techniques d'un tel projet ? Selon quelles modalités ?

Questionnement sur le portage politique de Natura2000 / « vision partagée » de la démarche

Nous nous accordons sur le fait que la démarche Natura2000 souffre d'un déficit de communication mais aussi d'un manque d'implication des politiques locaux.

Concernant le déficit de communication, l'idée d'organiser un colloque (nous lui préférons l'idée de **forum**) a été évoquée. Il pourrait être organisé après les élections municipales de 2014, à la fin du 1^{er} semestre 2014 (juin ?).

⇒ A destination des membres et présidents de COPIL, (voire du grand public ?), nous voyons ce forum plutôt comme un retour d'expériences sur les presque 20 ans de Natura2000 en Bretagne, avec une large place aux échanges.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet dans des délais raisonnables, et pour anticiper son organisation, une feuille de route pourrait être fixée.

Par ailleurs, son organisation rentre-t-elle dans le champ des missions de l'IRPA ?

Concernant l'implication des élus, nous avons évoqué les rencontres des présidents de COPIL des Hautes-Alpes et l'idée de faire émerger une association des Présidents de COPIL. Il est rappelé que pour certains sites la présidence du COPIL est assurée par Le Prémair.

Il est néanmoins acquis qu'il est nécessaire de créer du lien avec les élus, l'appropriation de la démarche Natura2000 sur un territoire passant beaucoup par l'implication des élus.

⇒ Ces échanges entre élus ne peuvent être que le fait des élus eux même. Des rencontres, à l'échelle départementale pourraient se mettre en place mais cela doit se faire de manière informelle entre présidents des structures opératrices et/ou présidents de COPIL afin qu'ils puissent se connaître et échanger.

Des élus « moteurs » pourront être sollicités afin d'enclencher la démarche. D'ores et déjà, trois élus, présidents de COPIL, contactés ont exprimé un grand intérêt dans l'organisation de réunion départementale et sont prêts à prendre date dans leur calendrier.

Plaquette de valorisation de « Natura 2000 »

Une présentation du projet de plaquette porté par l'association est faite.

Quelques chargés de mission en partenariat avec leur président de Comité de pilotage ont commencé à rédiger un article en mettant en avant la plus-value qu'apporte Natura 2000 sur le territoire.

L'objectif de cette plaquette est de montrer concrètement ce qu'est Natura 2000 et en quoi cette politique est déjà effective et efficace au sein de nos territoires.

Nous sommes en mesure d'effectuer le travail de collecte d'articles sur nos sites, en revanche le travail de maquettage, d'impression, reste un travail qui demande du temps, des compétences et des moyens que nous n'avons pas.

C'est pourquoi, il nous semblerait intéressant de construire ce projet avec le service de la DREAL.

⇒ Quel soutien la DREAL peut-elle apporter au projet ?

Comment envisager l'organisation du travail ?

Lettre Natura2000 Bretagne

En complément de la plaquette, il serait intéressant de disposer d'outils de communication à destination :

- ✓ des élus et membres des COPIL et du grand public : via une lettre d'information (type lettre du réseau des Hautes-Alpes <http://hautes-alpes.n2000.fr/node/304>)
- ✓ des chargés de mission, DREAL, DDTM : via une lettre d'actualité des sites, plus technique (comme le faisait l'IRPA il y a quelques années).

⇒ *Cela pourrait être évoqué lors d'une prochaine réunion réseau.*

CONCLUSION

L'Association des chargés de mission Natura2000 – Bretagne a pour objectif de mettre en évidence les points à améliorer dans la mise en œuvre de Natura2000 sur le terrain et de contribuer à apporter des solutions par la mutualisation des expériences de ses membres. Elle représente les chargés de mission et peut ainsi être un interlocuteur privilégié pour diffuser des informations.

Par ailleurs, elle souhaite contribuer à la mobilisation des élus et à la mise en œuvre d'une synergie du réseau Natura2000 en France.

Les points abordés ci-dessus, implique de mettre en œuvre un travail de collaboration entre la DREAL et l'association des chargés de mission, avec en priorité la **mise en œuvre d'outils concrets** :

- ✓ Travail sur la mise en place de **conventions cadre pluriannuelles**,
- ✓ « **Boîte à outil** » du chargé de mission : réflexion sur les éléments de cadrage, organisation du travail, état des lieux des outils existants,
- ✓ **Organisation d'un forum Natura2000 en 2014 : mise en place d'un calendrier**,
- ✓ **Plaquette** de communication Natura2000 : quelle implication de la DREAL ?

Et une réflexion sur :

- ✓ La méthode de détermination du temps de travail affecté à Natura 2000 par site : travailler à plus de transparence et réfléchir à son adaptation éventuelle ?
- ✓ La nécessité de créer des ponts entre la DREAL et les élus pour une **vision partagée** de Natura2000,
- ✓ Les **modalités de travail** entre la DREAL et l'Association, notamment concernant le temps consacré à la vie de l'association (avec une évolution à étudier éventuellement, vers un temps salarié attribué à un chargé de mission Natura 2000 pour ces missions transversales spécifiques).